



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le mardi 05 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
30/10/2024

DATE D'AFFICHAGE
30/10/2024

Mme Sonia LAGARDE	Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Kimberley BARONI
Mme Chantal BOUYE	M. Christophe DELIERE
M. Patrick GUILLON	M. Michel DESMEUZES
M. Tristan DERYCKE	Mme Christine BELLET
Mme Diane BUI-DUYET	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Warren NAXUE	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Françoise SUVE	M. Claude CHARLOT
M. Marc ZEISEL	Mme Muriel GERMAIN
Mme Pascale SERVENT	M. Patrick SAKOUMORI
M. Philippe BLAISE	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Naïa WATEOU	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Valérie LAROQUE	Mme Magali MANUOHALALO
M. Christophe DELESSERT	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Emmanuel BERART
M. Alexandre MACHFUL	M. Bernard LAVANDIER
M. Bruno CAPY	M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Tuilogona O'CONNOR	
M. Marc LE LEIZOUR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Cindy PRALONG	M. Luc BRUN
Nombre de présents	: 36	M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Charlotte THAIAWE
Nombre de votants (13 procurations)	: 49	M. Joseph BOANEMOA	Mme Laurène CASSAGNE
		Mme Laurie HUMUNI	Mme Veylma FALAE
		Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Eric MELTESALE
		M. Michel FONGUE	Mme Christine LE SAINT
		Mme Janine BAJON	Mme Jeanne POELLABAUER
		Mme Vaimoe ALBANESE	
		Mme Isabelle LAFLEUR	
		M. Nicolas BRIGNONE	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-1179

attribuant des subventions à caractère culturel au titre de l'année 2024

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 5 novembre 2024

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/768 du 23 juin 2015 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2024/ 263 du 13 mars 2024 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2024,

VU les demandes de subvention des associations en date des 1er mars, 8 mars et 6 mai 2024,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/104 du 18 octobre 2024,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport (csjcs) entendue en séance du 24 octobre 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées des subventions pour un montant total de quatre millions trois cents mille (4 300 000) francs CFP aux trois associations suivantes :

FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES (FOL)	2 000 000 F/CFP
LE CHAPITO DE NOUVELLE-CALEDONIE	1 300 000 F/CFP
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS ET DU MECENAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (ADAMIC)	1 000 000 F/CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2024 de la ville de Nouméa, au chapitre 65 – Charges de gestion courante.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20241105-2711-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 8 novembre 2024

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 5 NOVEMBRE
2024

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 8 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley Baroni, consisting of several overlapping loops and a horizontal line across the middle.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A blue ink signature of Sonia Lagarde, written in a cursive style with a large initial 'S'.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DCPR	1
- MISE EN LIGNE	1